



Communiqué de presse

#SantéMentale - #Prévention - #SantéAuTravail - #Management

Santé mentale : grande cause nationale

La FIRPS appelle à des mesures concrètes pour améliorer la santé mentale au travail

Paris, le 21 janvier 2025 -La FIRPS (Fédération des intervenants en risques psychosociaux) se félicite de la décision du gouvernement de déclarer la santé mentale grande cause nationale en 2025. Cette initiative marque une étape essentielle pour briser le tabou des souffrances psychiques au travail, un enjeu critique pour la qualité de vie des salariés et la performance des organisations. Avec seulement 23 % des salariés travaillant dans des entreprises dotées d'un programme complet de prévention des risques psychosociaux (RPS), il est urgent de renforcer la prévention au sein des organisations du travail. La FIRPS appelle à transformer cette grande cause nationale en réussite collective pour améliorer durablement le bien-être des salariés et fait 3 propositions.

Une santé mentale fragilisée : des chiffres alarmants

Les dernières études révèlent une dégradation préoccupante de la santé mentale des salariés français :

- 24% des Français en état anxieux et 17% en état dépressif, selon l'étude Santé Publique France COVIPREV (2023)
- 25 % des salariés français sont en mauvaise santé mentale (source Ipsos 2025 pour la santé mentale publié le 23 janvier 2025)
- 32 % des arrêts de travail de longue durée sont liés à des troubles psychiques (source Malakoff Humanis- 2023)
- Parmi les 5 millions de bénéficiaires des lignes d'écoute des membres de la FIRPS en 2024, 1 800 cas de burnout et 600 risques suicidaires ont été recensés. (source FIRPS)
- 39 % des Français considèrent la santé mentale comme le principal problème de santé en France. (source IPSOS WORLD MENTAL HEALTH DAY 2024 publié en octobre 2024)

« *Les statistiques sont sans appel et montrent l'urgence de mettre en place des mesures de prévention ambitieuses. La qualité des emplois, les conditions de travail sont des sujets majeurs. Nous sommes disponibles pour apporter notre expertise et nos contributions* », souligne François Cochet, président de la FIRPS.

Les préconisations de la FIRPS : pour une prévention efficace des RPS

La FIRPS appelle les différents acteurs des secteurs publics et privés à agir sur plusieurs fronts pour améliorer la santé mentale des salariés et prévenir les risques psychosociaux :

- Production de mesures statistiques fiables** : La FIRPS appelle la CNAM à fournir régulièrement des données globales et homogènes sur l'absentéisme et la santé mentale au travail.
- Responsabilisation des entreprises** : Il est essentiel de mobiliser les différents acteurs de l'entreprise ; directions générales, partenaires sociaux, préventeurs, assistantes sociales, médecins du travail, etc. qui doivent s'impliquer conjointement dans la mise en place des politiques de prévention, au-delà du seul rôle des DRH.
- Soutien aux mesures de prévention** : Des dispositifs doivent être réfléchis pour faciliter l'accès des TPE et PME, pour leur permettre l'accès à des programmes complets de prévention des RPS, par exemple la mise en place d'un crédit d'impôt. Les excédents de la branche ATMP pourraient être engagés à cette fin.

Une mobilisation collective pour 2025

En 2025, la FIRPS poursuivra son engagement en collaborant avec les pouvoirs publics et les entreprises pour :

- Harmoniser les dispositifs de prévention et affiner les tendances grâce à une collecte de données annuelle.
- Soutenir les acteurs privés et publics dans la mise en œuvre de mesures concrètes.
- Contribuer à la concertation engagée sur la santé et les conditions de travail en apportant le retour d'expérience de nos cabinets

Les différents livrets de partages de bonnes pratiques entre cabinets de la Firps, (www.firps.org) permettent des éclairages sur des mesures d'accompagnement en matière de RPS : prévenir le burnout, la prévention des RPS lors de restructurations, faire face aux situations de harcèlement....

La FIRPS est un acteur majeur sur ces sujets et reste en veille sur l'évolution des nouveaux risques psychosociaux (en lien avec l'IA, les évolutions climatiques).

<fin>

À propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe SECAFI), compte 21 acteurs, significatifs et reconnus, spécialistes de la prévention des RPS et du management de la QVTC, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Les 4000 consultants et psychologues accompagnent chaque année plus de 6000 entreprises. La fédération s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice commun à ses membres autour du respect d'une éthique partagée. Elle a depuis 2016, publié une série de travaux visant à promouvoir de bonnes pratiques. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet, abordent des questions présentes à l'agenda des DRH. Tous sont accessibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS - www.firps.org

19 Cabinets membres de la FIRPS au 1er janvier 2025 : ACTEMS CONSEIL, AGB, APEX- ISAST, ARIANE CONSEIL, AXIS MUNDI, ÉKILIBRE CONSEIL, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, GROUPE JLO, IAPR, ICAS FRANCE, IDOKO, PULSO France, QUALISOCIAL, SECAFI, STIMULUS, UMANOVE, USIDE, WORKPLACE OPTIONS. **Suivre l'actualité de la fédération : sur LinkedIn et sur X : @firps_org**

Contacts médias :

Agence Ozinfos - firps@ozinfos.com. Marie-Céline Terré / 06 09 47 47 45 – Eléonore Lacroix / 07 72 21 56 48 - firps@ozinfos.com